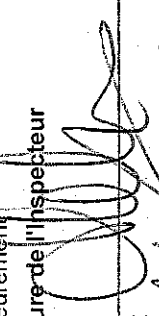


FICHE DE REMARQUES

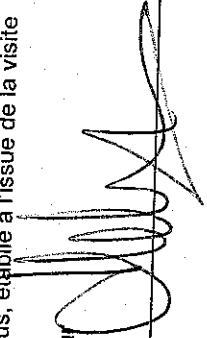
Exploitant : <u>Silices de la ROYA</u>	Site inspecté : <u>Dépôt d'explosifs</u>	Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement		Date de l'inspection : <u>12/06/2007</u>
Signature de l'inspecteur		L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection
Remarques de l'inspecteur : <u>DEPOT D'EXPLOSIFS</u> 1) Interdiction d'utiliser le dépôt d'explosifs dans les conditions actuelles (pénurie d'une activité commerciale proche). Rappel sur la nécessité d'élaborer une étude relative à la sûreté et à la surveillance du dépôt (cf. arrêté ministériel du 13/12/2005) Cette étude doit être adressée au Préfet des Alpes Maritimes. (voir nos courriers précédents du 23/10/2006 et du 7 mai 2007).		Représentant de l'exploitant
		Nom, fonction et Signature
		<u>H. I. Port</u>
		Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):
		Stock d'explosifs : Poudre = <u>NEANT</u> Etude = <u>En cours</u> Nous avons toujours respecté les prescriptions et effectué les aménagements pour que notre dépôt d'explosifs soit conforme à la réglementation, nous actualisons nous sommes contraints à renoncer à cette adaptation aux nouvelles normes, vu les coûts prohibitifs que cela entraînerait - à notre grand regret, car les approvisionnements deviendraient très coûteux -

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : <u>Silices de la Roze</u>	Site inspecté : <u>Carrière de Granille</u>	Date de l'inspection : <u>1^{er} / 06 / 2007</u>
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement		
Signature de l'inspecteur : 		Représentant de l'exploitant : <u>H. Ipert</u>
Remarques de l'inspecteur : <u>2/ Arrêté préfectoral du 2 juin 2004</u> article 8.2 : Aménagement préliminaire n°2 Confirmer par écrit que les pistes présentes sur le site ont des pentes inférieures à 20% article 2.2 : respect des engagements Les plans de phasage doivent être élaborés pour toute la période de l'autorisation (2004 à 2024). A ce jour, suite aux modifications proposées et retard dans le démarrage de l'exploitation, vous avez fourni uniquement le phasage 2004 / 2009. Veuillez compléter ces plans pour toute la période.		Nom, fonction et Signature : 
Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): Après contrôle suite à cette demande, nous confirmons que les pistes ont des pentes inférieures ou voisines de 20% Ci-joint = Plan d'exploitation et de phasage au 1/1000° sur 6 tranches pour 17 Ans -		

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : <u>Silices de la Roze</u>		Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection	
Site inspecté : <u>Canière de Grande</u>		Date de l'inspection : <u>13 / 06 / 2007</u>	
En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement		L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection	
Signature de l'inspecteur : 		Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature : <u>H. Iport - Gérant</u> 	
Remarques de l'inspecteur :		Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):	
3) <u>Station de traitement de matériaux</u> Justifier et confirmer la levée de l'ensemble des observations figurant dans le rapport établi par PRE VENCEM. en date du 26 novembre 2006.		Observations levées - Sauf intervention de l'Electricien Boett-Rossican, qui a promis de venir ce mois de Septembre 2007 -	
4) <u>Rapport annuel 2006</u> Adresser à la DRIRE une copie de rapport d'activités de l'exploitation pour l'année 2006 Joindre également la déclaration pour les années 2004 et 2005.		Ci-joint - Copie du rapport d'activités Année 2006 2005 2004 - - Ci-joint	
5) <u>Signature à améliorer en canière, notamment aux abords des zones dangereuses et de la station de traitement de matériaux</u>		- Panneaux disponibles sur place, Supplémentaires Panneaux placés en grande partie dans les abords des zones dangereuses - et près de la Station de traitement -	

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Silvia de la Roca

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement.

Site inspecté : Cavité de JorinDate de l'inspection : 27/06/2007

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Signature de l'inspecteur



Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

H. Ipart - Présidente 

Remarques de l'inspecteur :

6/ Renforcer la protection au niveau du bassin de décantation, le long de la piste d'accès, par des enrochements ou des blocs d'une taille supérieure au rayon des rochers des engins devant circuler en amont.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

la piste a été élargie pour faciliter le passage des engins, et nous l'améliorons à chaque opportunité -

Des enrochements ont été disposés le long de cette piste, selon votre demande, avec les dimensions adéquates -